

Commune de Saint Julien de Peyrolas
11 Grande rue
30760 Saint Julien de Peyrolas

Réunion du Conseil Municipal

Le 23 Février 2016 à 18 heures

Date de convocation : le 18 Février 2016

Affichage convocation : le 18 Février 2016

Envoi convocation : le 18 Février 2016

Le Maire : René FABREGUE

Membres du Conseil Municipal Présents : Mme, Mrs, Jacques RAMIERE, Serge COMBIN, Sébastien FABROL, Martine LACOUR, Christiane MILLIEN, Françoise CASADEVALL Chrystelle BARNOUIN, Jean ROCHE

Démissionnaires :

Absents : Paul Simon GUIGUE, Emilie AURAN, Daniel BOIRON, Agnès BRINGUIER, Aline MORENO,

Excusé(s) : Brigitte LE MOTAIS

Pouvoir(s) : Brigitte LE MOTAIS donne pouvoir à Martine LACOUR

Désignation d'un secrétaire de séance par le conseil municipal : Sébastien FABROL

- **Autorisation de lancement d'une enquête publique pour l'actualisation du zonage d'assainissement.**
- *La révision du zonage d'assainissement collectif Font d'Orgues pour mise en cohérence avec le PLU actuel a été effectuée. Elle se présente sous la forme de trois documents : le dossier d'enquête publique, la carte de zonage Village et la carte de zonage commune avec trois secteurs différenciés : assainissement collectif réalisé, assainissement collectif réalisable à moyen terme et assainissement autonome. Le zonage d'assainissement doit être soumis à enquête publique. Un commissaire enquêteur et son suppléant sont désignés par le Président du Tribunal Administratif de Nîmes. Le coût de la provision de ce lancement à verser à la Caisse des dépôts et consignation est de 200 €. Les modalités de cette enquête publique sont définies en concertation avec le commissaire enquêteur désigné.*

Décision du Conseil Municipal			
Pour	Contre	Abstentions	Décision
10	0	0	A l'unanimité

- **Prescription de la révision du Plan Local d'Urbanisme.**
- *Le Maire présente l'opportunité et l'intérêt pour la commune de mettre en révision le PLU pour notamment modifier dans des proportions substantielles le projet d'aménagement et de développement durable (PADD). Il précise en outre que la commune est tenue de « Grenelliser » le PLU actuellement en vigueur avant le 1^{er} janvier de 2017 comme l'imposent les dispositions du V de l'article 19 de la loi portant engagement national pour l'environnement du 12 juillet 2010.*

Décision du Conseil Municipal			
Pour	Contre	Abstentions	Décision
10	0	0	A l'unanimité

- **Déclaration préalable pour édification d'une clôture**
- *Vu le code de l'urbanisme et notamment son article R421-12 modifié par le décret n°2015-1783 du 28 décembre 2015-article 6 d, doit être précédée d'une déclaration préalable toute édification de clôtures située « dans une commune ou partie de commune où le Conseil Municipal ou l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale compétent en matière de Plan Local d'Urbanisme a décidé de soumettre les clôtures à déclaration. » Le Conseil Municipal décide de soumettre à déclaration préalable les travaux d'édification de clôtures sur l'intégralité du territoire communal à compter du 23 Février 2016 en application de l'article R421-12 du code de l'Urbanisme modifié par le décret n°2015-1783 du 28 décembre 2015-Article 6 d précité.*

Décision du Conseil Municipal			
Pour	Contre	Abstentions	Décision
7	0	3	A l'unanimité

- Vote des ratios pour l'avancement des grades de la collectivité.
- Monsieur propose de fixer les ratios d'avancement à 100% pour tous les grades de la collectivités.

Décision du Conseil Municipal			
Pour	Contre	Abstentions	Décision
10	0	0	A l'unanimité

- Renouvellement de la convention concernant le partenariat de la commune avec le conseil Départemental pour la gestion de la Bibliothèque
- Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal, le renouvellement de la convention définissant le partenariat de la commune avec le Conseil Départemental pour la gestion de la bibliothèque.

Décision du Conseil Municipal			
Pour	Contre	Abstentions	Décision
10	0	0	A l'unanimité

Questions diverses

Attribution des jours du Maire pour les employés municipaux

Suite à la proposition du centre de gestion et après concertation, les ponts pour l'année 2016 sont les suivants :

- Le vendredi 6 mai (ascension)
- Le vendredi 15 juillet (fête nationale)
- Le lundi 31 octobre (Toussaint)
- Le lundi 26 décembre (Noël)

PPMS

Le Plan Particulier de Mise en Sûreté (PPMS) né d'une circulaire du Ministère de la jeunesse, de l'éducation nationale et de la recherche a pour but la mise en place de mesures visant à se préserver face à une situation de crise liée à la survenue d'un accident majeur. Pour Saint Julien, la municipalité, en étroite collaboration avec la directrice de l'école, travaille à sa mise en place. Plusieurs aménagements et achats sont à envisager dans ce cadre-là.

Réunion quartier

Dans un souci d'amélioration de la sécurité sur les voies débouchant sur la RD343, une étude a, conjointement, été lancée avec le conseil départemental. Afin de sensibiliser au plus près les riverains les plus impactés, une réunion a été organisée en mairie afin que chacun puisse se prononcer sur ce projet. La grosse majorité des personnes invitées était présente et a pu se rendre compte de la difficulté de mettre en place une solution idéale. Cependant, une ébauche de ce qui devrait être le schéma de circulation a semblé satisfaire la plupart d'entre elles.

Le coût élevé de cette mise en place sera en partie subventionné par les recettes sur les amendes de police.

SAINT JULIEN DE PEYROLAS, LE 23 FEVRIER 2016
FIN DE SEANCE 20H LE MAIRE, RENE FABREGUE